



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 08.10.2025 à 20h00

Salle communale d'Eysins

Mme la Présidente, Amélie Cherbuin, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune d'Eysins pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 38 communes sont présentes, représentant un total de 107 voix, puis après l'arrivée de 5 délégués supplémentaires, le total des voix se portent à 113.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : les communes de Bagnins, Dully, Vich et Marchissy – Corinne Vioget Karadag et Eric Bieler, Nyon – Raphaël Widmer, Vinzel – Geneviève Lejeune et Christian Brügger, Arzier-le-Muids – Jean-François Quiblier, Mont-sur-Rolle – Nathalie Vez, Givrins – Christelle Giraud-Nydegger, Gland – Mme Heidi Herzog et Danielle Colomb, Tartegnin – Cécile Rod, Gilbert Paquet, Remi Founou et Christian Hay, Rolle – Sylvain Pécoud, Le Vaud – Alexandre Legrain, Crassier – Denise Rudaz, Tannay – Nina Eggert, Nyon – Christine van Lancker Ducommun, Chavannes-des-Bois.

2. Assermentation

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenté de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermenté les délégués suivants :

Mme Sylvie Mery, Tartegnin et M. Alain Blumenstein, Givrins.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque ou demande de modification de l'ordre du jour.

Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente informe qu'il a fallu légèrement modifier l'échéancier du mois de décembre pour la date limite du dépôt des préavis et par voie de conséquence, la date de retour des rapports de commission. Certains préavis doivent être étudié par la Commission Tourisme et des Commissions intercommunales, en comptant encore les vacances d'octobre, qui font que le délai est court. Il a

été décidé de reporter la date d'une semaine, soit la date limite au 30 octobre 2025 au lieu du 23 octobre 2025 et la date de retour des rapports au 26 novembre 2025 au lieu du 19 novembre 2025. C'est une dérogation au vu des circonstances.

Mme la Présidente annonce la date du 24 juin 2026 pour la séance d'assermentation pour la prochaine législature.

Il manque une salle pour la séance du Conseil intercommunal du 17 juin 2026. Elle rappelle que le 10 décembre nous serons à Bagnins et le 4 mars 2026 à Bursins.

5. Communications du Comité de Direction

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, annonce qu'à ce jour, 20 communes ont approuvés la reconduction du DISREN avec aucun refus. Cela représente 48 % des communes de Région de Nyon et 60 % des habitants.

M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, informe que le passage au modèle comptable MCH2 est repoussé d'une année. Sa mise en application est prévue pour la première fois dans le cadre du Budget 2027, car Région de Nyon est en pleine réorganisation au niveau de la comptabilité.

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire, donne des informations sur le lancement du mandat pour le Masterplan VTT Jura vaudois qui va définir une stratégie du VTT dans la région. Cette stratégie concerne 62 communes qui sont réparties entre le Parc du Jura vaudois, Région de Nyon, la région du Nord vaudois, l'ARCAM (district de Morges) ainsi que la Vallée de Joux. La demande d'aide au canton pour cette action a été acceptée. Le soutien est octroyé au Parc Jura vaudois qui est le Maître de l'ouvrage. Le coût total du projet est de CHF 136'229. Ce projet est soutenu par le Canton et la Confédération à hauteur de 70% des coûts et les 4 Régions partenaires financent chacune CHF 8'219. Aucune participation financière n'est demandée aux communes. Le projet sera présenté aux communes lors du Pôle Régional organisé le 27.11.2025. Le mandat se déroulera d'octobre 2025 à octobre 2026, avec pour idée de faire un diagnostic pour savoir comment sont utilisés les forêts et les chemins, afin d'amener un peu de tranquillité pour que le VTT continue à se déployer dans le Jura, mais pas au détriment des animaux et des personnes.

Mme Christine Girod ajoute que la stratégie SRGZA, acceptée récemment au Conseil intercommunal et dans toutes les communes, sauf Bassins, a été déposé lors d'une réception au Conseil d'Etat le 28 août dernier. Le dépôt s'est fait simultanément avec Chablais Région et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud. C'est une étape importante, le travail d'organisation et de gestion sur le terrain va pouvoir commencer dès que le Conseil d'Etat l'aura avalisé.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, fait un point de situation sur les vélos en libre-service. Les vélos ont tous été retirés des stations par suite d'une décision de justice qui invitait la Région à réaliser un marché libre. Un important travail a été engagé et l'appel d'offres en marché public a été lancé mi-septembre. Les candidatures rentrent. L'adjudication est prévue en décembre. L'objectif est la mise en service du nouveau réseau de VLS au printemps 2026.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, fait un point sur Télé-Dôle SA car Région de Nyon s'était engagée à donner des informations étape par étape sur ce dossier très épique. Le Canton a formellement abandonné la dette de CHF 2 Mio. La reprise de la planification a été faite cet été, puis celle du chantier début septembre. Il est prévu de terminer les structures d'accueil, les

sanitaires publiques, le garage et le poste de secours pour mi-décembre 2025.

Le restaurant ne pourra pas être ouvert cet hiver faute de gérance. Le contrat de gestion du bâtiment est en cours de discussion avec la Sogestar. Un accord a été trouvé entre Télé-Dôle FR et Sofren SA concernant les aspects fonciers liés à la construction du bâtiment d'accueil. Les travaux de maintenance lourde 2025 (télésiège et téléskis) avancent comme prévu et seront achevés pour le début de la saison. Quant au préavis qui va être présenté tout à l'heure, le Codir a reçu l'excellente nouvelle que le Canton allait financer à 70 % le dossier de la stratégie touristique.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 18.06.2025

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques autre que les quelques corrections de plumes reçues par mail ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 18.06.2025, est adopté par 102 oui, 0 non et 8 abstentions
(Communes : 36 oui, 0 non et 1 abstention)**

Mme La Présidente remercie son autrice Mme Marianne Bardel.

7. Préavis 55–2025 : Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc (CoAH) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Jean-Valentin de Saussure, Mies, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui conclut à l'acceptation du Préavis 55-2025 avec un vœu.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Cesare Palmieri, Bagnins, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis 55-2025.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Claude Uldry, Nyon, explique que la Municipalité de Nyon se demande pourquoi on se cantonne uniquement au PPA du Massif de la Dôle, au lieu de l'élargir jusqu'à la Cure, la Commission a eu la même réflexion. Il demande quelle est la position du Codir pour donner suite au vœu de la Commission Ad'Hoc ?

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, répond que ce vœu est en partie exaucé comme on peut le constater sur l'annexe en page 9 et 10 qui mentionne 2 périmètres. L'un d'étude et l'autre de réflexion. Le périmètre d'étude est l'objet relevé par la Commission et M. Claude Uldry, et le périmètre de réflexion élargit cet objet en tenant compte de la dynamique, de la géographie et de la logique.

M. Bernard Gehri, Vinzel, demande des explications sur les investissements suite au rapport de l'étude qui va être faite. Si le rapport préconise favorablement à l'installation de certaines installations à tel endroit, est-ce qu'on va demander à des sociétés privées de prendre en charge ces installations (luges, vélos, bob, etc..) ou est-ce que ce sera à charge de Région de Nyon et des communes de financer et exploiter ces installations et de trouver aussi un certain rendement ?

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, rappelle qu'il faut aller étape après étape : d'abord il faut une visibilité, une stratégie, un plan d'action et après on verra qui fait quoi, qui finance quoi, et en combien de temps. C'est sur du moyen à long terme. La réflexion est légitime et pertinente, elle va être faite dans le temps pour définir les responsabilités et les délais.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis 55 - 2025 est adopté par 111 oui, 1 non et 0 abstention
(Communes : 37 oui, 1 non et 0 abstention)**

8. Préavis 56 -2025 : Cotisations

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'hoc (CoAH) pour lire les conclusions de son rapport.

M. François Vautier, Trélex, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoAH qui conclut à l'acceptation du Préavis 56-2025.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Philippe Schirato, Founex, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis 56-2025 avec le choix à l'assemblée de décider de la cotisation à CHF 22.- ou CHF 23.-.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois, demande la position du Codir à la suite de la proposition de la CoFin de réduire la cotisation ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, signale que le préavis est assez clair et détaillé pour expliquer que les CHF 23 sont nécessaire.

M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, ajoute qu'au moment de l'adoption du Préavis 13-2023, le Codir s'est engagé à baisser la cotisation dès que les finances de Région seront assainies. C'est un objectif que le Codir a atteint. Il explique la raison du choix CHF 23.- et pas CHF 22.-: sur le tableau de la page 3 du Préavis 56-2025, il y a une moyenne de surplus de recette de l'ordre de CHF 400'000.- pour les années 2023–2024. Si on ajouter l'augmentation des charges liée aux travaux de l'environnement, l'augmentation des diverses charges informatiques et RH, on se retrouve avec CHF 200'000. L'impact du montant de la cotisation à CHF 23 sur les recettes est de -CHF 190'000.- alors que si la cotisation est à CHF 22.- c'est -CHF 285'000.-.

L'objectif est de ne pas revenir en arrière et d'éviter à nouveau un scénario où le Codir devrait à nouveau demander une augmentation des cotisations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 56-2025 est adopté par 105 oui, 5 non et 2 abstentions
(Communes : 36 oui, **xx** non et 2 abstentions)**

9. Nomination d'un-e délégué-e à la Commission Mobilité :

Il s'agit de remplacer Mme Monya Jaccard, Burtigny. Les délégués qui siègent dans cette Commission sont M. Francis Costiou, La Rippe, M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, M. Pierre Stämpfli, Chavannes-de-Bogis, M. Jacques Tschudin, Rolle.

Mme la Présidente demande s'il y a un-e candidat-e.

Mme la Présidente a reçu une candidature par mail, de Mme Valérie Issumo, Marchissy, mais comme cette dernière n'est pas présente à cette séance, priorité est donnée à un délégué présent.

Il n'y a pas d'autre candidat, Mme Valérie Issumo, Marchissy, est nommée à la Commission Mobilité

M. Valérie Issumo, Marchissy est élue à la Commission Mobilité par acclamation

10 . Nomination de quatre délégué-es à la Commission Tourisme

Mme la Présidente explique que suite au changement de règlement et du passage du FRET au FRAT, il faut renommer les représentants du Conseil intercommunal. Dans cette Commission il y a des personnes qui sont membres de droit car elles représentent l'exécutif des communes qui ont un Office du Tourisme, soit Nyon, Rolle et St-Cergue, soit M. Daniel Rosselat, Nyon, Mme Pascale Vollenweider, Rolle, Mme Muriel Archer-Galibourg, St-Cergue.

Dans cette Commission il y a aussi les membres de l'exécutif issus des sous-régions qui sont désignées par les communes, soit M. Roberto Dota de Terre-Sainte, Mme Chantal Maurer de Lac-Vignoble, Mme Valérie Issumo de Jura-Lac et Mme Christel Burri d'Asse-Boiron.

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon fait remarquer qu'avec le changement il n'y a plus de représentant des exécutifs des sous-régions

Nous devons élire les membres des sous-régions représentant le Conseil intercommunal, les personnes suivantes siégeaient déjà mais on doit les renommer formellement si elles se représentent, il s'agit de : M. Jacques Tschudin pour Lac-Vignoble, M. François Vautier pour Jura-Lac, M. Mario-Charles Pertusio pour Asse et Boiron et M. Stéphane Borella pour Terre-Sainte.

M. Jacques Tschudin ne peut pas se représenter puisqu'il y a déjà un représentant de Rolle dans la Commission, M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis, souhaite être candidat pour Terre-Sainte à la place de M. Stéphane Borella.

M. M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois, souhaite aussi être candidat pour Terre-Sainte.

Mme Florence Ursenbacher, Luins, se présente pour Lac-Vignoble.

Mme la Présente à reçu par mail la candidature de Mme Valérie Issumo, Marchissy, qui n'est pas présente ce soir. S'il y a suffisamment de délégués qui se présentent et sont présents ce soir, cette candidature ne pourra pas être retenue.

M. Erich Epple, Le Vaud, se présente pour Jura-Lac, puis au vu de la candidature de M. François Vautier, Trélex, se retire.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Il faut voter pour l'un des 2 candidats de Terre-Sainte, soit M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois ou M. M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis.

M. Damien Richard, Longirod, propose que les deux candidats se présentent en quelques mots.

Mme la Présidente estime que chacun les connaît suffisamment.

Vote :

**M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois est élu avec 63 voix
(M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis: 24 voix).**

Sont élu à la Commission Tourisme : Mme Florence Ursenbacher pour Lac-Vignoble, M. François Vautier pour Jura-Lac, M. Mario-Charles Pertusio pour Asse et Boiron et M. Roberto Dota pour Terre-Sainte

11. Annonce des préavis à venir et nomination des commissions

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 57-2025 : Budget 2026 : c'est la Commission des finances qui étudiera ce préavis.

Préavis 58-2025 Convention quadriennale avec le Casino-Théâtre de Rolle :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Gebhard Odermatt, St-Cergue – M. Boris Vetsch, Borex – M. Nassissi Fabrizio, Tannay – Mme Eva Schultz, Bursinel et M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le-Muids

Séance le 05.11.2025 à 17 h

Préavis 59-2025 Financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour l'année d'horaire 2026 :

La Commission Mobilité étudiera ce préavis.

Préavis 60-2025 : Démarche-pilote en faveur du renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district

Sont nommés :

M. Erich Epple, Le Vaud – M. Vincent Moret, Coppet – Mme Maryline Haldy, Longirod – Mme Marinella Page, Bursins – M. Rupert Schildböck, Gland

Séance le : date à définir

Préavis 61-2025 : Evaluation des retombées économiques et de l'impact médiatique des évènements culturels régionaux

Sont nommés :

Mme Corinne Vioget-Karadag, Nyon – Mme Christel Burri, Signy-Avenex – M. Jean-Valentin de Saussure, Mies – M. Didier Blanchard, Perroy – M. Michel Girardet, Gland

Séance le 07.11.2025 à 08 h

12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente informe que la prochaine séance aura lieu le 10.12.2025 à Begnins.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Robert Jenefsky, Nyon, informe que lors de la récente assemblée générale de Communyon, éditeur de Nyon Région Télévision, il a été évoqué la volonté du Comité de transformer cette association intercommunale en fondation. Il fait remarquer que deux membres du Codir siègent dans ce Comité et que le Vice-Président est membre de cette assemblée. Il demande si le Codir est favorable à une telle démarche et si oui pourquoi ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que le Codir n'a pas été consulté, donc il ne peut pas répondre à cette question. S'il y a une demande formelle le Codir traitera cette question.

M. Robert Jenefsky, Nyon, demande sous quelle forme doit être faite la demande ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que ce sont les communes qui font des demandes sur des besoins spécifiques. Si une commune fait une demande concernant ce sujet, le Codir répondra.

M. Michel Girardet, Gland, est allé se promener dans le secteur de la Dôle et a constaté que les abords du Lapin Blanc étaient clôturés et qu'il n'a pas vu de travaux en cours, alors que le début de ceux-ci a été annoncé pour début septembre. Il demande si le timing est vraiment respecté.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, explique que les communications données en début de séance viennent directement du Conseil d'administration. Le Président étant dans la salle il peut fournir des précisions complémentaires.

M. Olivier Tappy, La Rippe, Président du Conseil d'administration de Télé-Dôle, rassure et explique que c'est normal que le chantier soit clôturé. Des séances de chantier se déroulent chaque semaine avec des points de situation des maitres d'œuvre à la fois suisses et français et des rencontres avec les entreprises. La chaufferie a été mise en route. Il confirme les éléments annoncés en début de séance. Le restaurant ne sera pas ouvert, mais tout a été prévu et organisé pour que la billetterie de la Sogestar, les WC publics, le centre de secours et le garage soient opérationnels pour le début de l'hiver.

M. Didier Blanchard, Peroy, demande si le restaurant sera ouvert uniquement pendant la période hivernale ?

M. Olivier Tappy, La Rippe, répond qu'aujourd'hui le contrat prévoit que le bâtiment soit géré par la Sogestar, société française qui a l'exploitation complet du domaine des remontées mécaniques côté suisse et français. Le contrat a été signé en 2016 et lorsque le bâtiment d'accueil sera construit c'est la Sogestar qui l'exploitera dans son intégralité, y compris le restaurant. Par conséquent aujourd'hui M. Olivier Tappy ne peut pas dire quand sera ouvert le restaurant et pour quelles périodes. Des discussions ont lieu avec la Sogestar dans le cadre de Télé-Dôle et des réunions au niveau politiques sont prévues avec les conditions cadre de l'ouverture de ce restaurant. Le développement 4 saisons est important et il est évident que le bâtiment d'accueil, le Lapin Blanc, est un des piliers et devra être ouvert. Les conditions cadres du restaurant seront présentés par la Sogestar pour la période 4 saisons pour validation.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, rappelle, aux communes qui ne l'auraient pas encore fait, de faire voter la reconduction du DISREN avant la fin de l'année.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune d'Eysins pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 25

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 15.10.2025